



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 mars 2016 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
Me Alain R. Roy, avocat, secrétaire d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

Ouverture de la séance.

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Madame Chantal Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs de services et employés de l'arrondissement.

Madame Rouleau désire souhaiter aux femmes présentes dans la salle et aux téléspectatrices une bonne Journée internationale de la femme.

Madame Rouleau invite les citoyens et citoyennes à proposer des toponymes féminins, notamment pour le remplacement de celui du croissant Claude-Jutra.

Madame Rouleau profite de l'occasion pour présenter les différents projets qui seront réalisés dans le secteur de Rivière-des-Prairies en 2016.

CA16 30 03 0040

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mars 2016 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA16 30 03 0041

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2016.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Intervention d'un citoyen relativement à la conduite dangereuse de certains automobilistes.

Deux interventions relativement à l'inutilité d'aménager un trottoir dans l'impasse de la rue Prince-Arthur.

Deux interventions afin de demander à la Société de transport de Montréal une meilleure offre de service pour accéder aux gares de l'AMT situées sur le territoire de l'arrondissement.

Demande concernant la date de fin des travaux de prolongement du boulevard Maurice-Duplessis.

Compte-rendu d'une activité dans le cadre du Programme Montréal Interculturel.

Demande afin de fermer le parc de la Pointe-aux-Prairies à 21 h plutôt que 16 h 30 et offrir des vignettes d'accès gratuit aux résidents de l'arrondissement.

Intervention exprimant les inquiétudes d'un groupe de citoyens concernant le projet résidentiel aux coins des rues Notre-Dame Est et la 7^e Avenue.

Intervention demandant de revoir le fonctionnement des feux de circulation de la rue Sherbrooke Est, à la hauteur de l'accès à l'entreprise Suncor.

Félicitations pour la qualité du déneigement sur la rue Joliot-Curie et proposition de remplacer le toponyme « croissant Claude-Jutra » par « croissant Rosa Parks ».

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les élus désirent féliciter la conseillère Suzanne Décarie, récipiendaire de la distinction décernée conjointement par le Centre des femmes et l'association des bénévoles de Montréal-Est/Pointe aux Trembles, soulignant son implication sociale dans la communauté.

Chaque élu exprime ses vœux à l'occasion de la Journée internationale de la Femme » ainsi que pour la Fête de Pâques.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel désire annoncer la décision du conseil de la Ville de Montréal de dénommer la patinoire no 1 de l'aréna Rodrigue-Gilbert en l'honneur de monsieur Michelle Plasse, ancien joueur de la Ligue nationale de hockey.

Monsieur le conseiller Manuel Guedes invite les gens d'affaires à investir dans l'arrondissement.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà mentionne qu'il a participé, avec madame Rouleau, à une rencontre avec les représentants du ministère des Transports du Québec, relativement au projet d'aménager une bretelle de sortie de l'autoroute 25 à la hauteur du boulevard Gouin.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine invite la population à participer au Défi-Santé 2016. Elle mentionne qu'il sera possible aux personnes retraitées et aînées, les 15 et 16 mars prochains, d'obtenir leur carte OPUS auprès de l'AQDR Rivière-des-Prairies-Pointe-de-l'Île.

Monsieur le conseiller Richard Guay désire souligner l'apport des femmes qui s'impliquent en politique. Il désire aussi rappeler aux citoyens l'interdiction prochaine de stationnement sur les rues de l'arrondissement, prévue pour le 21 mars prochain. Enfin, il invite la population à participer à une rencontre sur la collecte des résidus alimentaire qui se tiendra le 14 mars prochain dans le secteur de Rivière-des-Prairies.

Madame la conseillère Suzanne Décarie désire remercier ses collègues et les intervenants au micro pour leurs félicitations à l'occasion de l'obtention de son prix soulignant son bénévolat. Elle fait la présentation sur un dépliant « Logement en santé ».

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'une lettre relativement à la conduite dangereuse de certains automobilistes.
Dépôt d'une lettre concernant le projet domiciliaire aux coins des rues Notre-Dame Est et la 7^e Avenue.
Document déposé concernant le Programme Montréal interculturel 2015-2016.

CA16 30 03 0042

OFFRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS - ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - RESPONSABILITÉ - RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE - CERTAINES RUES ARTÉRIELLES POUR L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2016

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'offrir au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité du Réaménagement géométrique sur certaines rues artérielles pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2016.

ADOPTÉ

12.01 1162726002

CA16 30 03 0043

OFFRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, - RESPONSABILITÉ - RECONSTRUCTION DE CERTAINES RUES ARTÉRIELLES (PRR ET PCPR 2016) - ANNÉE 2016

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'offrir au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de la reconstruction de certaines rues artérielles (PRR et PCPR 2016) à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles pour l'année 2016.

ADOPTÉ

12.02 1162726001

CA16 30 03 0044

MOTION - ÉVÉNEMENT - UNE HEURE POUR LA TERRE 2016

ATTENDU QUE le 19 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international Une heure pour la Terre 2016 inauguré en 2007 à Sydney en Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2015, plus de 7000 villes réparties dans 172 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De confirmer la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à l'événement « *Une heure pour la Terre 2016* », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 19 mars 2016 de 20 h30 à 21 h 30.

D'inviter les commerces et les résidants de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

D'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en confirmant leur participation respective à l'événement.

ADOPTÉ

15.01

CA16 30 03 0045

DÉCLARATION - RENFORCEMENT - DÉVELOPPEMENT - LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE - MONTRÉAL

ATTENDU que la Ville de Montréal mène des interventions vigoureuses en matière d'habitation pour assurer à ses citoyens un cadre résidentiel inclusif, sain et répondant à leurs besoins;

ATTENDU que ces interventions sur l'habitat ont des impacts structurants sur le territoire montréalais, où elles répondent à des enjeux démographiques, sociaux, économiques et urbanistiques, tels la revitalisation de quartiers, la consolidation durable du territoire, la lutte contre la pauvreté et l'itinérance, le maintien de la mixité sociale et la fidélisation des familles;

ATTENDU que malgré les efforts consentis en habitation par Montréal et ses partenaires communautaires, privés et institutionnels, de nombreux défis demeurent, au moment où la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) compte presque 25 000 ménages, que le cadre bâti locatif, tant social que privé, est vieillissant, et que trop de besoins demeurent non comblés chez les familles nombreuses, les personnes vulnérables, les personnes avec des limitations de mobilité et plusieurs autres groupes de notre population;

ATTENDU que les interventions montréalaises en habitation ont historiquement été appuyées par des programmes d'habitation à frais partagés du gouvernement du Québec;

ATTENDU que Montréal rencontre des difficultés croissantes à aligner les exigences et normes des programmes québécois avec les spécificités de sa population et de son territoire;

ATTENDU que pour assumer pleinement son rôle et ses responsabilités de ville-centre de la région et de métropole du Québec, Montréal doit disposer d'un cadre financier et des outils nécessaires pour orienter et réaliser ses interventions sur l'habitat;

ATTENDU que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles reconnaît que la disponibilité de logements abordables est enjeu pour une proportion de la population mal-logée, particulièrement pour les personnes en situation de précarité ou vivant seules.

ATTENDU que le coût croissant des terrains et des bâtiments, de même que la spéculation immobilière, ralentit et compromet le développement de nouveaux logements sur le territoire de l'arrondissement;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

DE demander au gouvernement du Québec de mettre en œuvre un partenariat fort avec Montréal pour doter la métropole d'un cadre financier pluriannuel et d'une délégation de pouvoirs pour ses interventions en habitation, ce qui comprendra :

- d'inscrire dans la « *Loi sur Montréal métropole du Québec* » des pouvoirs habilitants permettant de rendre obligatoire l'inclusion de logements abordables incluant des logements familiaux, et d'imposer des exigences en matière de typologie et de superficie des logements à développer;
- de réinvestir adéquatement dans le programme de développement de logements sociaux et communautaires *AccèsLogis*, avec un budget équivalant à 1250 unités par année, soit la demande historique de Montréal et de réinvestir également dans le programme d'amélioration de l'habitat *Rénovation-Québec*;
- d'accorder à Montréal une pleine délégation de pouvoirs de gestion, dont un droit de dérogation aux normes de ces programmes et une reddition de comptes *a posteriori*, pour permettre à la métropole d'établir ses objectifs et priorités sur son territoire et de paramétrer ses interventions en fonction du contexte montréalais;
- de convenir avec l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) d'une entente-cadre pluriannuelle et d'un contrat de performance accordant à l'OMHM une plus grande autonomie de gestion de son parc de logements HLM et de logements abordables ainsi que dans son rôle de développeur de logements sociaux;
- d'intensifier les investissements dans le programme « RAM » de rénovation et de régénération du parc de logements HLM;
- de dédier, en plus des sommes requises pour les programmes *AccèsLogis*, *Rénovation Québec* et *RAM*, un fonds de 25 M \$ pour une intervention montréalaise complémentaire aux programmes nationaux et adaptée aux conditions de réalisation spécifiques à Montréal.

ADOPTÉ

15.02

CA16 30 03 0046

OCTROI - CONTRAT - POMPETECH INC. - ACHAT - UNITÉ DE PULVÉRISATION PNEUMATIQUE À LONGUE PORTÉE - SOUMISSION SUR INVITATION NUMÉRO 16-14913 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme Pompotech inc., pour l'achat d'une unité de pulvérisation pneumatique à longue portée au montant de 53 170,19 \$ taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 53 170,19 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission sur invitation déposée numéro 16-14913 (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1161163002

CA16 30 03 0047

OCTROI - CONTRAT - STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE ET EN CARACTÉRISATION GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE - AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE SOCCER EN SURFACE SYNTHÉTIQUE - PARCS PASQUALE-GATTUSO ET SAMUEL-MORSE - MISE EN PLACE - FILET DE SÉCURITÉ - PARC RENÉ-MASSON - SOUMISSION PUBLIQUE NUMÉRO RP-15-PARC-14 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie Stantec Experts-Conseils Ltée pour des services professionnels en architecture de paysage, caractérisation géotechnique et environnementale, pour l'aménagement des terrains de soccer en surface synthétique des parcs Pasquale-Gattuso et Samuel-Morse ainsi que la mise en place d'un filet de sécurité au parc René-Masson, pour une somme maximale de 213 235,80 \$ taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 217 235,80 \$ taxes et incidences incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-15-PARC-14 (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1162726008

CA16 30 03 0048

APPROBATION - PROJET - BAIL - CORPORATION MAINBOURG - 14115, RUE PRINCE-ARTHUR - DURÉE DE 9 ANS - 1ER DÉCEMBRE 2014 AU 30 NOVEMBRE 2023 - (BÂTIMENT 8070-002)

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Corporation Mainbourg des locaux d'une superficie de 662,97 m² à des fins communautaires (boulodrome), au quatrième niveau de l'immeuble situé au 14115, rue Prince-Arthur, pour une durée de 9 ans, soit du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2023, pour les besoins de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une dépense totale de 1 552 704,03 \$ taxes incluses, et ce, conformément aux clauses et conditions stipulées au bail à intervenir;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement, monsieur Alain R. Roy, avocat, à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1155840013

CA16 30 03 0049

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB DE BRIDGE DE ROUSSIN - ORGANISATION -
TOURNOI ANNUEL LE 9 AVRIL 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 150 \$ à l'organisme *Club de bridge Roussin*, pour l'organisation de son tournoi de bridge annuel le 9 avril 2016;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1166951004

CA16 30 03 0050

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour les séances du 11 décembre 2015 et du 27 janvier 2016.

ADOPTÉ

30.02

CA16 30 03 0051

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 11 novembre 2015 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03

CA16 30 03 0052

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - ACQUISITION DE DEUX (2) CAMÉRAS DE REcul - MAJORATION - CONTRAT - LES CONTENANTS DURABAC INC. - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 15-13738 - ENTENTE-CADRE 1063087 (CG 15 0457)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de additionnelle pour l'acquisition de deux (2) caméras de recul et majorer le contrat accordé à la firme Les contenants Durabac inc. d'un montant de 5 518,80 \$ taxes incluses, conformément à l'entente-cadre numéro 1063087 (CG15 0457);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1151610007

CA16 30 03 0053

PRENDRE ACTE - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - RESSOURCES FINANCIÈRES - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de janvier 2016 et en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 29 janvier 2016, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de janvier 2016 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de janvier 2016.

ADOPTÉ

30.05 1164230001

CA16 30 03 0054

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS - PROJET DE PATROUILLE DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 6 000 \$ pour une contribution financière non récurrente dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale pour l'année 2016;

D'approuver le versement d'un montant maximal de 6 000 \$, à cet effet, au Regroupement des éco-quartiers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.06 1160915001

CA16 30 03 0055

RATIFICATION - CONTRAT - ENTRETIEN MÉNAGER - MAISON DU CITOYEN - DURÉE DE 6 MOIS - ORGANISME AXIA SERVICES (ORGANISME SANS BUT LUCRATIF ANCIENNEMENT CONNU SOUS LE NOM DE SERVICES ADAPTÉS TRANSIT INC.) - AUTORISATION - DÉPENSE MAXIMALE DE 67 210,96 \$ - DIVERS DÉBOURSÉS - TRAVAUX ADDITIONNELS DE NETTOYAGE DE L'IMMEUBLE

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De ratifier un montant de 54 408,48 \$ taxes incluses, pour le contrat d'entretien ménager à la Maison du citoyen, octroyé à l'organisme à l'organisme Axia Services (organisme sans but lucratif anciennement connu sous le nom de Services adaptés Transit inc.), pour une période de 6 mois et à compter du 1^{er} janvier 2016;

De ratifier un montant de 2 802,48 \$ taxes incluses, pour des travaux additionnels d'entretien ménager effectués par cet organisme à la Maison du citoyen;

D'autoriser une somme maximale de 10 000 \$ taxes incluses, à l'organisme Axia Services (organisme sans but lucratif anciennement connu sous le nom de Services adaptés Transit inc.) afin de couvrir des travaux supplémentaires si requis.

D'autoriser une dépense maximale de 67 210,96 \$ taxes incluses;

ADOPTÉ

30.07 1164230002

CA16 30 03 0056

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA11-30042-2 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CONSTITUTION, LA COMPOSITION ET LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE CIRCULATION (RCA11-30042, TEL QUE MODIFIÉ) » DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville donne un avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle-même ou un autre conseiller à sa place présentera pour adoption, le règlement RCA11-30042-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de circulation (RCA11-30042, tel que modifié) ». Copie dudit règlement est déposée séance tenante pour consultation.

40.01 1162726006

CA16 30 03 0057

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-105 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ISOLÉ DE 18 UNITÉS D'HABITATION AU 7780, BOULEVARD GOUIN EST, SUR LE LOT 1 276 438" - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-105 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment isolé de 18 unités d'habitation au 7780, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 276 438 - District de Rivière-des-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 23 mars 2016 à 18 h 30, au Centre communautaire RDP, situé au 9140, boulevard Perras, salle des arts plastiques, Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1153077009

CA16 30 03 0058

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA16-(C-4.1)-001 - INSTALLATION - ZONE DE STATIONNEMENT - PERSONNES HANDICAPÉES - 12651, AVENUE SIMON-SALADIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA16-(C-4.1)-001, l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservé en tout temps pour personnes handicapées sur une distance de 7 mètres vers le nord, à 94 mètres au nord de la 3e rue, près du 12651 avenue Simon-Saladin;

De conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.03 1160040001

CA16 30 03 0059

DEMANDE - INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT - BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS - HAUTEUR DE L'ACCÈS AU 9025, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

Considérant la recommandation favorable du comité de circulation à sa réunion du 10 février 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'installer des panneaux d'arrêt sur le boulevard Maurice-Duplessis, à la hauteur de l'ouverture dans le terre-plein central permettant l'accès au stationnement du 9025, boulevard Maurice-Duplessis, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

ADOPTÉ

40.04 1165888001

CA16 30 03 0060

TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - MATRICULE 10003404 - PERMANENCE D'EMPLOI

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, Monsieur Eric Vaillancourt, matricule 10003404, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1162700001

CA16 30 03 0061

DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT - PÉRIODE DÉBUTANT LE 9 MARS 2016

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De désigner monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, maire suppléant d'arrondissement, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 9 mars 2016 et jusqu'à la séance du 5 juillet 2016.

ADOPTÉ

51.01 1164860001

CA16 30 03 0062

RENOUVELLEMENT - MANDAT - MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

De nommer Madame Maria Picciano, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 12 mars 2016 jusqu'au 11 mars 2018.

ADOPTÉ

51.02 1163971001

CA16 30 03 0063

**PRENDRE ACTE - RÉOLUTION CM16 0264 - DÉNOMINATION DE LA PATINOIRE NUMÉRO UN (1)
- ARÉNA RODRIGUE GILBERT - 1515, BOULEVARD DU TRICENTENAIRE - DISTRICT DE POINTE-
AUX-TREMBLES**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 février 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

De prendre acte de la résolution CM16 0264 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 23 février 2016, relativement à la dénomination de la patinoire n°1 de l'aréna Rodrigue Gilbert.

ADOPTÉ

60.01 1163469001

CA16 30 03 0064

**PRENDRE ACTE - DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES MODIFIÉES -
MADAME NATHALIE PIERRE-ANTOINE ET MONSIEUR MANUEL GUEDES - CONSEILLERS
D'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires modifiées de madame Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement et de monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement.

ADOPTÉ

60.02 1154860016

CA16 30 03 0065

LEVÉE - SÉANCE

À 20 H 42

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 avril 2016.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

***PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
DATÉ DU 7 MARS 2016***

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 7 mars 2016

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 2 février 2016, le Conseil d'arrondissement a adopté le règlement numéro, intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à autoriser l'usage « 1.2 – industrie moyenne » et le mode d'implantation jumelé pour une partie de la zone 538 en y créant la zone 593* » et est entré en vigueur le 23 février 2016;

ATTENDU QU'une erreur apparaît dans la grille des spécifications qui se trouve à l'annexe 2 du règlement **RCA09-Z01-023**;

ATTENDU QUE cette erreur apparaît de façon évidente à la lecture de ladite annexe, compte tenu de l'objet dudit règlement et qu'il y a lieu de la corriger;

EN CONSÉQUENCE, la grille des spécifications grille des spécifications de zonage de la zone 593 est corrigée de la façon suivante :

Par l'ajout d'un « X » vis-à-vis la ligne « Jumelée » située dans la sous-section « Structure » de la rubrique « Bâtiment ».

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 7^e jour du mois de mars 2016.

M^e Alain Roy, LL.M., O.M.A.
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement du 5 avril 2016.